

Questions orales

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, le directeur des enquêtes est en train de faire son travail. Aussitôt qu'il aura terminé son enquête, il me fera rapport et j'aurai alors à prendre une décision en fonction des recommandations qu'il me fera. Pour le moment, il est trop tôt, et je ne veux présumer des conclusions de l'enquête du directeur.

[Traduction]

M. Skelly: Madame le Président, je m'imaginai que ces conclusions étaient déjà disponibles, mais j'ai de toute façon une question supplémentaire à poser. Le ministre entend-il agir par suite de la décision du journal d'Ottawa de hausser ses tarifs publicitaires de quelque 25 p. 100, et celle du journal de Winnipeg, en l'absence complète de tout concurrent, de hausser les siens d'environ 35 p. 100? Étant donné que ce monopole existe et que le ministère met apparemment du temps à terminer son enquête, le ministre entend-il agir pour bloquer ces hausses excessives de tarifs, vu l'absence complète de toute concurrence?

[Français]

M. Ouellet: Il s'agit là d'instances de la part de l'honorable député, madame le Président, et il me fera plaisir de les transmettre immédiatement au directeur des enquêtes.

[Traduction]

M. Skelly: Madame le Président, je voudrais poser une dernière question. Nous nous en préoccupons parce que ces diverses questions posent à la longue certains problèmes. Le ministre est-il disposé à nous dire quand il présentera un projet de loi pour empêcher que des choses de ce genre se produisent au lieu de tenter très maladroitement de pratiquer des autopsies après coup?

Une voix: Fondez un journal.

M. Skelly: Quand pouvons-nous compter effectivement qu'un projet de loi sera présenté pour freiner cette concurrence?

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, il est évident qu'il faudra amender la loi sur la concurrence au Canada pour la rendre beaucoup plus efficace, et je partage les vues de l'honorable député à cet égard. Pour répondre précisément à sa question je lui dirai que j'espère pouvoir présenter au début de l'an prochain un projet de loi qui justement va rendre cette loi beaucoup plus efficace.

* * *

● (1425)

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA TAXE À L'EXPORTATION DU GAZ NATUREL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A cause de la

décision qu'a prise vendredi dernier le gouvernement de ne pas hausser le prix du gaz naturel à l'exportation le 1^{er} février 1981, la taxe à l'exportation qui entrera en vigueur ce jour-là touchera non pas les consommateurs américains, mais les producteurs et consommateurs canadiens. Le ministre a donné la réponse suivante à une question que lui a posée la représentante de Vancouver-Centre le 29 octobre dernier, comme en fait foi le harsard, à la page 4208:

Les députés prétendent-ils qu'il faut imposer une taxe aux consommateurs canadiens et épargner les consommateurs américains? Est-ce là leur politique?

Ma question est très simple: est-ce sa politique?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président.

M. Andre: Le même jour, soit le 29 octobre, pour justifier la taxe à l'exportation pour le gaz naturel et la taxe intérieure, le ministre a dit:

Nous avons cru que personne ne trouverait à redire à un impôt qui touchera tous les consommateurs, qu'ils soient Canadiens ou Américains. Comment pourrait-on trouver à y redire?

Étant donné que seuls les Canadiens font les frais de cette taxe et que les Américains s'en tirent, le ministre va-t-il l'annuler puisque ses raisons, à tout le moins celles qu'il a données à la Chambre le 29 octobre, ne valent plus?

M. MacEachen: Madame le Président, je conteste l'interprétation que fait le député des motifs qui m'animent. La taxe est toujours en vigueur. Ce que le député a omis de mentionner, c'est que c'est à la demande des provinces de l'Ouest et des sociétés productrices que le prix du gaz naturel à destination des États-Unis n'a pas été haussé pour le moment. Il y aura une autre déclaration à ce sujet d'ici la mi-décembre, mais dans l'intervalle, la taxe demeure en vigueur.

M. Andre: Madame le Président, c'est la logique du ministre que j'ai citée. La raison pour laquelle il a opté à la fois pour une taxe à l'exportation et une taxe à la consommation locale, a-t-il expliqué, c'est qu'ainsi les consommateurs, qu'ils soient américains ou canadiens, paieraient tous la taxe. Comme il a été décidé de retarder la hausse de prix prévue pour le 1^{er} février, seuls les producteurs et consommateurs canadiens paieront cette taxe. Dans ces conditions, en reporterait-il la date d'application pour s'en tenir à son propre raisonnement?

M. MacEachen: Madame le Président, le député ne comprend toujours pas la situation. La taxe s'applique toujours. Les provinces et sociétés productrices nous ont demandé de reporter cette hausse de prix, mais elles assureront elles-mêmes la taxe pendant ce temps. Nous nous sommes rendus à leur demande, mais la taxe continuera de s'appliquer telle que nous l'avons annoncée. Nous avons annoncé ce délai par suite des instances des provinces productrices. Nous voulions être conciliants en la matière, et je m'étonne que le député n'accepte pas notre décision dans le même esprit, au lieu de chercher à marquer des points et à exploiter une situation qui exigera forcément des concessions des deux parties de temps à autre.